

2019 Les chiffres clés DE LA RETRAITE *Auvergne*



Carsat Auvergne - Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail

La Carsat Auvergne est un organisme de Sécurité sociale dont la compétence s'étend aux départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute Loire et du Puy de Dôme.

Organisme de droit privé chargé de la gestion d'un service public, la Carsat est placée sous la tutelle des pouvoirs publics.

Elle intervient auprès des salariés, des retraités et des entreprises, au titre de la retraite, de l'action sociale et de la gestion des risques professionnels.

Elle assure ses missions sous l'égide de deux caisses nationales :

- la caisse nationale d'assurance vieillesse (l'Assurance Retraite) ;
- la caisse nationale d'assurance maladie (l'Assurance Maladie Service social et l'Assurance Maladie Risques Professionnels).



Premier régime de retraite français, l'**Assurance retraite** du Régime général de la Sécurité sociale gère les droits à la retraite obligatoire de base des salariés de l'industrie, du commerce et des services. Sur 10 français, 9 y ont cotisé, y cotisent ou y cotiseront.

L'Assurance retraite gère le compte retraite des salariés du Régime général tout au long de leur vie professionnelle, elle conseille et aide à la préparation de la retraite, calcule et paie les retraites. Dans le cadre de la politique d'action sociale, elle est acteur de la prévention de la perte d'autonomie et de l'accompagnement personnalisé des publics fragilisés (situations de rupture liées au veuvage ou à la maladie, précarité financière, isolement social ou géographique, inadaptation du logement...)

La situation du Régime général en région Auvergne

1- Les retraités résidant en région Auvergne

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL	3
LES RETRAITÉS RÉSIDANT EN RÉGION AUVERGNE SUIVANT LA CAISSE DE LIQUIDATION	4
LES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL RÉSIDANT EN AUVERGNE	5
RÉPARTITION PAR ÂGE DES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL RÉSIDANT EN AUVERGNE	6
RÉPARTITION DE LA POPULATION TOTALE ET DES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL RÉSIDANT EN AUVERGNE	7
RÉPARTITION DES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL EN AUVERGNE SELON LEUR DÉPARTEMENT DE RÉSIDENCE	8
LE MONTANT MENSUEL MOYEN SERVI AUX RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL	9
LE MONTANT MENSUEL MOYEN DE LA RETRAITE GLOBALE SERVI AUX RETRAITÉS RÉSIDANT EN AUVERGNE	10

2- Les retraités payés par la Carsat Auvergne

ÉVOLUTION DEPUIS 2013 DU NOMBRE DE RETRAITES SERVIES	11
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE RETRAITÉS DE LA CARSAT AUVERGNE	12
RÉPARTITION DES RETRAITÉS DE LA CARSAT AUVERGNE SELON LA NATURE DU DROIT ET L'ÂGE	13
LES RETRAITÉS PAYÉES PAR LA CARSAT AUVERGNE SELON LE DÉPARTEMENT DE RÉSIDENCE	14
RÉPARTITION DES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL SELON LE PAYS DE RÉSIDENCE	15
RÉPARTITION DES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL SELON LE SEXE ET LA NATURE DE LA PRESTATION	16

3- Les nouveaux retraités de la Carsat Auvergne

ÉVOLUTION DEPUIS 2013 DU NOMBRE D'ATTRIBUTIONS	17
ÉVOLUTION DEPUIS 2013 DES ATTRIBUTIONS DE DROITS DIRECTS DE DROITS DÉRIVÉS	18
RÉPARTITION DES ATTRIBUTIONS SELON LA TRANCHE D'ÂGE ET LE SEXE	19
RÉPARTITION DES ATTRIBUTIONS DE DROITS DIRECTS DE LA CARSAT AUVERGNE SELON LE GROUPE D'ÂGE ET LE SEXE	20

4- Les départs anticipés

LE DÉPART À LA RETRAITE AVANT L'ÂGE LÉGAL	21
LA SURCÔTE ET DÉCÔTE	22

5- L'Action Sociale Retraite

AIDES INDIVIDUELLES AUX PERSONNES ÂGÉES ET ACTIONS COLLECTIVES EN RÉGION AUVERGNE	23
---	----

Quelques définitions

Le réseau d'accueil de l'Assurance retraite en région Auvergne

La situation du Régime général en Auvergne

1. Les retraités résidant en Auvergne

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE RETRAITÉS (*) DU RÉGIME GÉNÉRAL

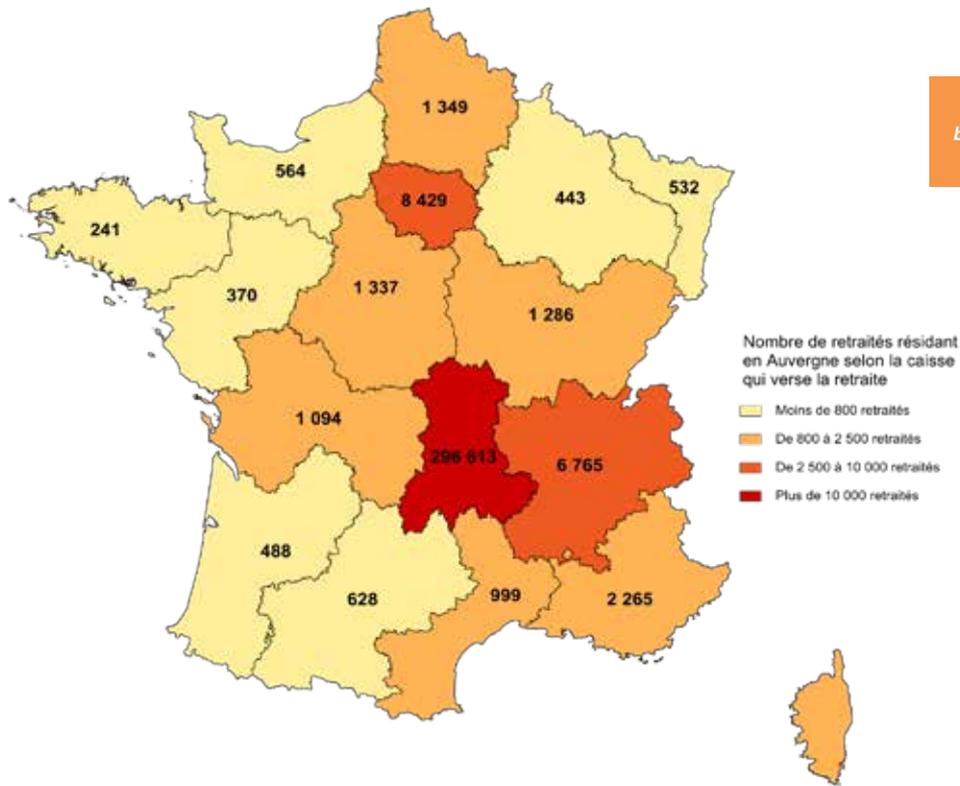
	Allier		Cantal		Haute Loire		Puy de Dôme		Auvergne	
	Effectifs	% Evolution	Effectifs	% Evolution	Effectifs	% Evolution	Effectifs	% Evolution	Effectifs	% Evolution
2 013	84 862	1,5%	33 315	1,7%	49 830	2,1%	131 794	2,2%	299 801	1,9%
2 014	85 953	1,3%	33 866	1,7%	50 764	1,9%	134 097	1,7%	304 680	1,6%
2 015	86 401	0,5%	34 278	1,2%	51 397	1,2%	135 804	1,3%	307 880	1,1%
2 016	87 087	0,8%	34 845	1,7%	52 408	2,0%	137 719	1,4%	312 059	1,4%
2 017	87 992	1,0%	35 277	1,2%	53 257	1,6%	139 540	1,3%	316 066	1,3%
2 018	88 828	1,0%	35 761	1,4%	54 139	1,7%	141 592	1,5%	320 320	1,3%
2 019	89 289	0,5%	36 052	0,8%	54 939	1,5%	143 255	1,2%	323 535	1,0%

Source : InfoCentre SNSP - CNAV

(*) retraités payés par les 16 caisses de Métropole et les 4 Caisses Générales de Sécurité Sociale (CGSS)

Au 31 décembre 2019, on dénombre 323 535 retraités résidant en Auvergne

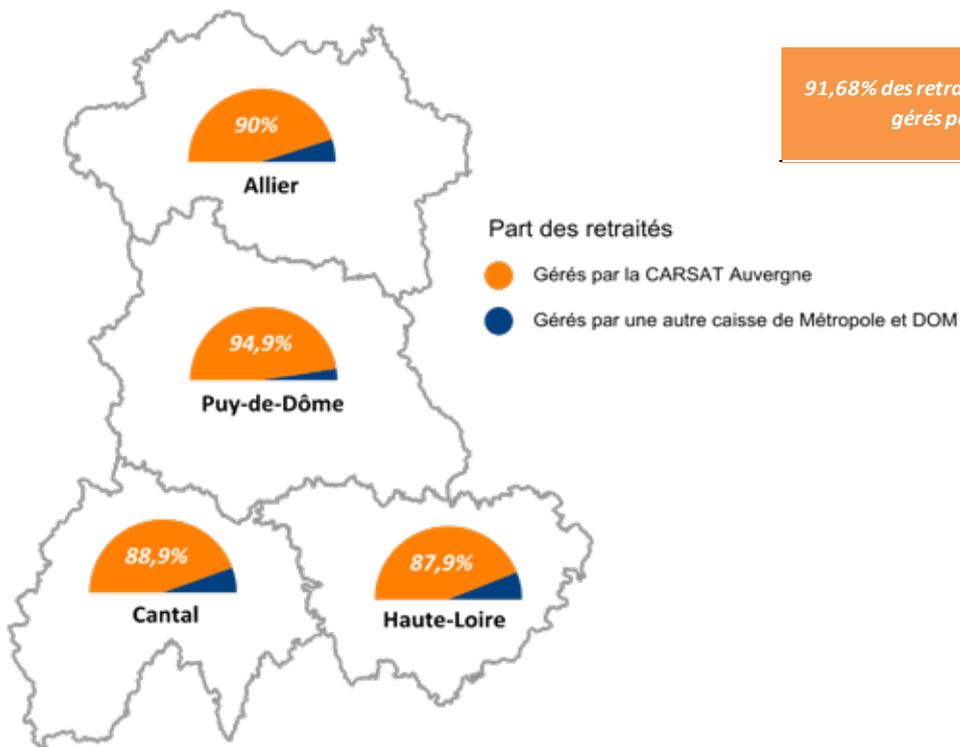
LES RETRAITÉS RÉSIDANT EN RÉGION AUVERGNE SUIVANT LA CARSAT QUI VERSE LA RETRAITE



26 922 retraités résidant en Auvergne bénéficient du paiement de leur retraite depuis une Carsat hors région

LES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL RÉSIDANT EN AUVERGNE

91,68% des retraités résidant en Auvergne sont gérés par la Carsat Auvergne



Source : InfoCentre SNSP - CNAV

RÉPARTITION PAR ÂGE DES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL RÉSIDANT EN AUVERGNE

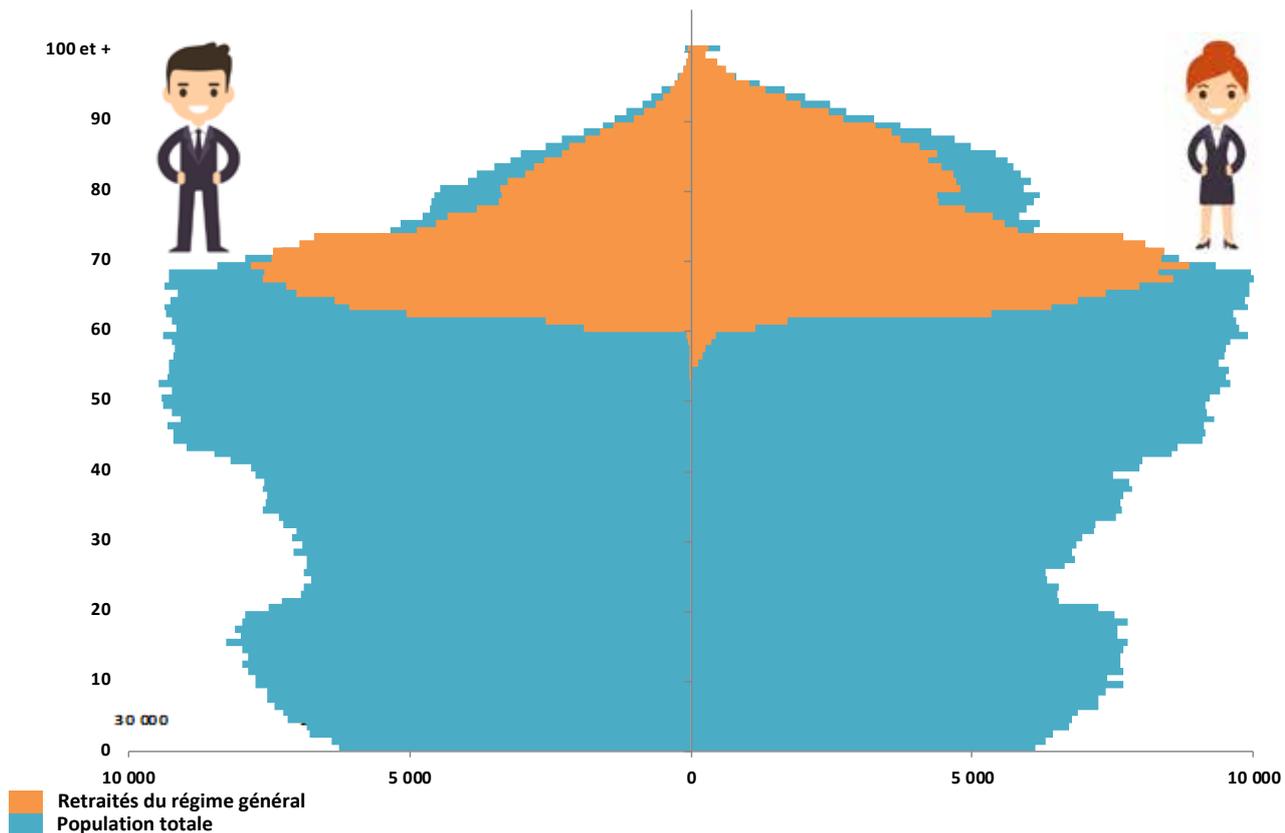
	Allier	Cantal	Haute Loire	Puy de Dôme	Auvergne	%
50-54	11	4	13	28	56	0,0%
55-59	411	194	296	681	1 582	0,5%
60-64	11 442	4 751	8 000	19 300	43 493	14,3%
65-69	21 176	8 748	13 170	35 282	78 376	24,7%
70-74	19 428	7 798	12 120	32 500	71 846	20,9%
75-79	12 258	4 867	7 298	19 705	44 128	13,5%
80-84	10 849	4 481	6 468	16 111	37 909	11,9%
85 ans et +	13 714	5 209	7 574	19 648	46 145	14,0%
TOTAL	89 289	36 052	54 939	143 255	323 535	100,0%
% Femmes	57,3%	57,4%	55,7%	55,9%	56,4%	

Retraités payés par les 16 Caisses de Métropole et les 4 Caisses Générales de Sécurité Sociale (CGSS)

Source : InfoCentre SNSP - CNAV

86,1 % des retraités résidant en Auvergne ont 65 ans et plus en 2019

RÉPARTITION DE LA POPULATION TOTALE ET DES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL RÉSIDANT EN AUVERGNE



Source population totale résidant en Auvergne : Projection de population Omphale au 01/01/2020
 Population des retraités résidant en Auvergne : Cnav au 31/12/2019

RÉPARTITION DES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL EN AUVERGNE SELON LEUR DÉPARTEMENT DE RÉSIDENCE

Département		Retraités								
		Hommes			Femmes			Ensemble		
		Droit direct	Droit dérivé	Total	Droit direct	Droit dérivé	Total	Droit direct	Droit dérivé	Total
Allier	Effectif	37 776	328	38 104	48 856	2 329	51 185	86 632	2 657	89 289
	En %	42,3%	0,4%	42,7%	54,7%	2,6%	57,3%	97,0%	3,0%	100,0%
	Âge moy.	73,3	77,2	73,3	75,4	76,5	75,4	74,5	76,6	74,5
Cantal	Effectif	15 111	253	15 364	19 620	1 068	20 688	34 731	1 321	36 052
	En %	41,9%	0,7%	42,6%	54,4%	3,0%	57,4%	96,3%	3,7%	100,0%
	Âge moy.	73,0	78,0	73,0	75,1	77,2	75,2	74,2	77,4	74,3
Haute Loire	Effectif	24 084	240	24 324	29 284	1 331	30 615	53 368	1 571	54 939
	En %	43,8%	0,4%	44,3%	53,3%	2,4%	55,7%	97,1%	2,9%	100,0%
	Âge moy.	72,6	78,8	72,6	75,0	75,0	75,0	73,9	75,6	74,0
Puy de Dôme	Effectif	62 886	309	63 195	76 253	3 807	80 060	139 139	4 116	143 255
	En %	43,9%	0,2%	44,1%	53,2%	2,7%	55,9%	97,1%	2,9%	100,0%
	Âge moy.	72,8	74,3	72,8	74,9	76,3	75,0	73,9	76,1	74,0
Auvergne	Effectif	139 857	1 130	140 987	174 013	8 535	182 548	313 870	9 665	323 535
	En %	43,2%	0,3%	43,6%	53,8%	2,6%	56,4%	97,0%	97,0%	100,0%
	Âge moy.	72,9	76,9	72,9	75,1	76,3	75,1	74,1	76,3	74,2

Source : InfoCentre SNSP - CNAV

L'âge moyen des 323 535 retraités résidant en Auvergne payés par les 16 Caisses de métropole et les 4 CGSS est de 74,2 ans, soit 72,9 ans pour les hommes et 75,1 ans pour les femmes

LE MONTANT MENSUEL MOYEN SERVI AUX RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL RÉSIDENT EN AUVERGNE

Résidence	Titulaires de l'allocation supplémentaire ou de l'ASP / ASI ⁽¹⁾		Non titulaires de l'allocation supplémentaire ou de l'ASP / ASI ⁽¹⁾		Ensemble	
	Effectifs	Montant moyen (euros)	Effectifs	Montant moyen (euros)	Effectifs	Montant moyen (euros)
Allier	3 254	734 €	86 035	678 €	89 289	680 €
Cantal	1 080	689 €	34 972	563 €	36 052	567 €
Haute Loire	1 533	694 €	53 406	657 €	54 939	658 €
Puy de Dôme	4 180	743 €	139 075	711 €	143 255	712 €
Auvergne	10 047	727 €	313 488	677 €	323 535	678 €

Source : InfoCentre SNSP - CNAV

(1) ASPA (ou Allocation supplémentaire L.815-2/3) et Asi.

Pour les 323 535 retraités résidant dans la région Auvergne au 31 décembre 2019, le montant moyen de la retraite servie par le Régime général s'élève à 678 €. 3,1 % des retraités bénéficient d'une allocation supplémentaire ou de l'ASP/ASI

Remarque : Les montants moyens ne sont pas représentatifs des ressources complètes des retraités, la plupart d'entre eux bénéficient également :

* d'une ou plusieurs retraites servies par d'autres régimes de base (environ 40% de ces retraités).

* de retraites complémentaires (ARRCO, AGIRC, etc....)

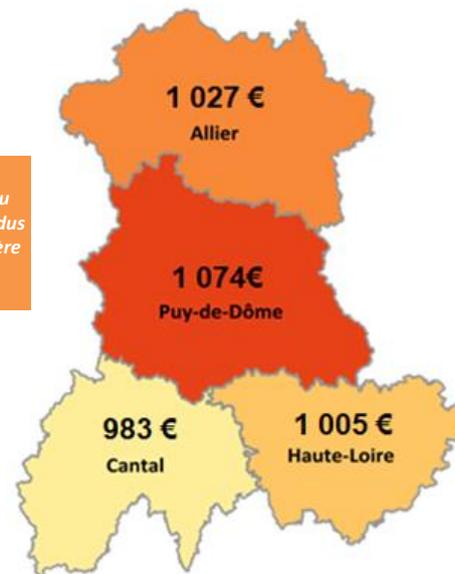
LE MONTANT MENSUEL MOYEN DE LA RETRAITE SERVIE PAR LE RÉGIME GÉNÉRAL AUX RETRAITÉS RÉSIDANT EN AUVERGNE

MONTANT MOYEN (TOUS DROITS
CONFONDUS)



En Auvergne, le montant moyen de la retraite au Régime général s'élève à 678€ tous droits confondus et à 1 039 € pour les droits directs avec une carrière complète au Régime général

MONTANT MOYEN (DROIT DIRECT
AVEC CARRIÈRE COMPLÈTE AU RG)



Remarque : Les montants moyens ne sont pas représentatifs des ressources complètes des retraités, la plupart d'entre eux bénéficient également :

* d'une ou plusieurs retraites servies par d'autres régimes de base (environ 40% de ces retraités).

* de retraites complémentaires (ARRCO, AGIRC, etc...)

Source : InfoCentre SNSP - CNAV

La situation du Régime Général en Auvergne

2. Les retraités payés par la Carsat en Auvergne

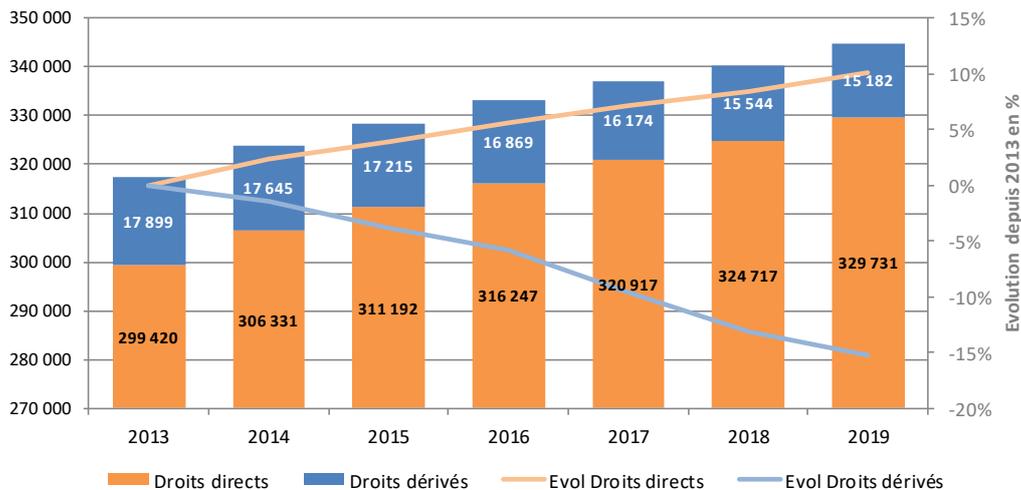
ÉVOLUTION DEPUIS 2013 DU NOMBRE DE RETRAITES SERVIES AU 31 DÉCEMBRE 2019

Années	Droits contributifs			Droits non contributifs	Ensemble des droits		
	Droits directs	Droits dérivés	Total	Droits directs	Droits directs	Droits dérivés	Total
2013	299 400	17 899	317 299	20	299 420	17 899	317 319
2014	306 318	17 645	323 963	13	306 331	17 645	323 976
2015	311 179	17 215	328 394	13	311 192	17 215	328 407
2016	316 237	16 869	333 106	10	316 247	16 869	333 116
2017	320 907	16 174	337 081	10	320 917	16 174	337 091
2018	324 709	15 544	340 253	8	324 717	15 544	340 261
2019	329 723	15 182	344 905	8	329 731	15 182	344 913

Source : InfoCentre SNSP - CNAV

Au 31 décembre 2019, le nombre de retraités payés par la Carsat Auvergne s'élève à 344 913, soit 329 731 retraités de droits directs et 15 182 retraités de droits dérivés

EVOLUTION DU NOMBRE DE RETRAITÉS DE LA CARSAT AUVERGNE



Source : InfoCentre SNSP - CNAV

En 2019, le nombre de retraités payés par la Carsat a augmenté de 1,4 % par rapport à 2018, +10 % pour les droits directs et a baissé de 15 % pour les droits dérivés

RÉPARTITION DES RETRAITÉS DE LA CARSAT AUVERGNE SELON LA NATURE DU DROIT ET L'ÂGE

Groupes d'âge	Hommes			Femmes			Ensemble		
	Droit contributif	Droit non contributif	Total	Droit contributif	Droit non contributif	Total	Droit contributif	Droit non contributif	Total
50-54	2	0	2	58	0	58	60	0	60
55-59	221	0	221	1 472	0	1 472	1 693	0	1 693
60-65	28 877	0	28 877	29 484	0	29 484	58 361	0	58 361
66-69	32 213	0	32 213	36 011	0	36 011	68 224	0	68 224
70-74	38 632	0	38 632	42 468	1	42 469	81 100	1	81 101
75-79	22 675	0	22 675	26 301	1	26 302	48 976	1	48 977
80-84	16 722	0	16 722	23 595	0	23 595	40 317	0	40 317
85 et +	13 988	0	13 988	32 186	6	32 192	46 174	6	46 180
Total	153 330	0	153 330	191 575	8	191 583	344 905	8	344 913
%	44,5%	0,0%	44,5%	55,5%	0,0%	55,5%	100,0%	0,0%	100,0%
Âge moyen	73,09	0,00	73,09	74,95	86,30	74,95	74,12	86,30	74,12

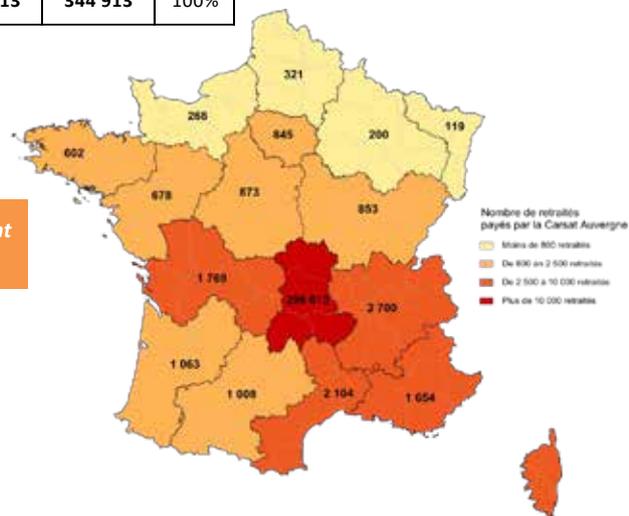
Source : InfoCentre SNSP - CNAV

*Parmi les 344 913 retraités payés par la Carsat Auvergne au 31 décembre 2019, 284 799 ont 65 ans et plus, soit 82,6%.
 L'âge moyen de l'ensemble des retraités est de 74,1 ans : 73,1 ans pour les hommes et 74,9 ans pour les femmes*

RÉPARTITION DES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL SELON LE DÉPARTEMENT DE RÉSIDENCE

	Hommes	Femmes	Ensemble	%
Résidence en Auvergne	129 087	167 256	296 613	86%
Résidence en métropole, Dom et Tom (Hors région Auvergne)	6 243	8 814	15 057	4%
Résidence à l'étranger	18 000	15 243	33 243	10%
Total	153 330	191 313	344 913	100%

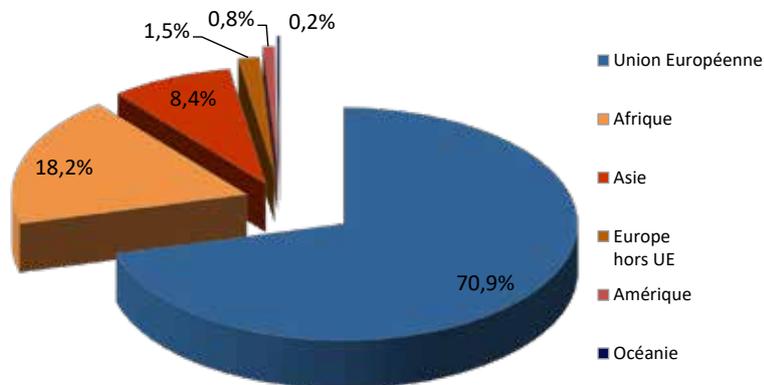
Parmi les 344 913 retraités payés par la Carsat Auvergne, 14% résident hors région Auvergne ou à l'étranger



Source : InfoCentre SNSP - CNAV

RÉPARTITION DES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL SELON LE PAYS DE RÉSIDENCE

Union Européenne	Afrique	Asie	Europe hors UE	Amérique	Océanie	Total
23 568	6 061	2 795	492	269	58	33 243
70,9%	18,2%	8,4%	1,5%	0,8%	0,2%	100,0%



29,1% des retraites servies par la Carsat Auvergne à l'étranger sont payées hors Union Européenne (réparties dans 49 pays)

RÉPARTITION DES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL SELON LE SEXE ET LA NATURE DE LA PRESTATION

	31 décembre 2019		
	Hommes	Femmes	Ensemble
Pensions normales	128 572	133 580	262 152
Pensions d'ex-invalidé	10 346	13 291	23 637
Pensions d'inaptitude et assimilées	13 244	30 690	43 934
Droits directs contributifs	152 162	177 561	329 723
Pensions de réversion	1 164	13 829	14 993
Pensions de veufs et veuves	4	185	189
Droits dérivés contributifs	1168	14014	15182
Total des droits contributifs	153 330	191 575	344 905
Droits directs non contributifs	0	8	8
Droits dérivés non contributifs	0	0	0
Total des droits non contributifs	0	8	8
Total des droits directs	152 162	177 569	329 731
Total des droits dérivés	1 168	14 014	15 182
TOTAL DES DROITS	153 330	191 583	344 913

Source : InfoCentre SNSP - CNAV

Parmi les 344 913 retraités payés par la Carsat Auvergne, 44,5% sont des hommes et 55,5% sont des femmes. 92,3% des droits dérivés sont servis à des femmes

3. Les nouveaux retraités de la Carsat Auvergne

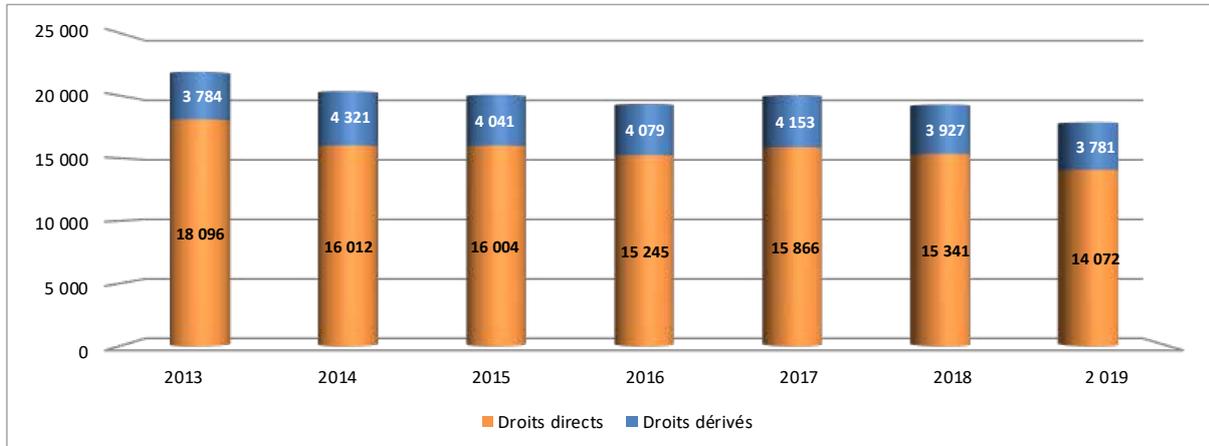
ÉVOLUTION DEPUIS 2013 DU NOMBRE D'ATTRIBUTIONS

Année	Droits directs	Droits dérivés	TOTAL	% d'évolution N / N-1
2013	18 096	3 784	21 880	23,7%
2014	16 012	4 321	20 333	-7,1%
2015	16 004	4 041	20 045	-1,4%
2016	15 245	4 079	19 324	-3,6%
2017	15 866	4 153	20 019	3,6%
2018	15 341	3 927	19 268	-3,8%
2 019	14 072	3 781	17 853	-7,3%

Source : InfoCentre SNSP - CNAV

En 2019, 17 853 attributions sont dénombrées dont 14 072 attributions de droits directs, soit une baisse de 7,3% par rapport à 2018

ÉVOLUTION DEPUIS 2013 DES ATTRIBUTIONS DE DROITS DIRECTS ET DE DROITS DÉRIVÉS



Source : InfoCentre SNSP - CNAV

Au 31 décembre 2019, la Carsat Auvergne a attribué 78,8% de droits directs

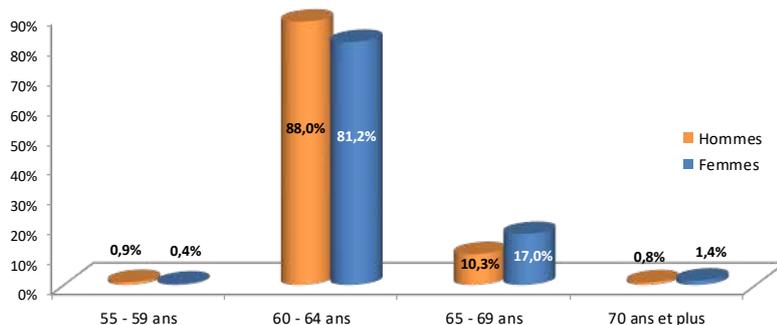
RÉPARTITION DES ATTRIBUTIONS SELON LA TRANCHE D'ÂGE ET LE SEXE

Âge au point de départ	Droits directs			Droits dérivés			Ensemble des droits		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Moins de 55 ans	-	-	-	0	15	15	0	15	15
55 - 59	59	32	91	47	346	393	106	378	484
60 - 64	5 498	6 349	11 847	75	384	459	5 573	6 733	12 306
65 - 69	641	1 330	1 971	83	443	526	724	1 773	2 497
70 ans et plus	52	111	163	475	1 913	2 388	527	2 024	2 551
Total	6 250	7 822	14 072	680	3 101	3 781	6 930	10 923	17 853
Âge moyen au point de départ	62,0	62,9	62,5	76,4	73,5	74,0	63,4	65,9	64,9

Source : InfoCentre SNSP - CNAV

L'âge moyen des nouveaux retraités de droits directs servis par la Carsat Auvergne en 2019 est de 62,5 ans

RÉPARTITION DES ATTRIBUTIONS DE DROITS DIRECTS DE LA CARSAT AUVERGNE SELON LE GROUPE D'ÂGE ET LE SEXE



Âge moyen

62,0 ans **62,9 ans**

Âge au point de départ	Droits directs			Droits dérivés			Ensemble des droits		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
60 ans	2 322	966	3 288	9	34	43	2 331	1 000	3 331
61 ans	298	237	535	24	86	110	322	323	645
62 ans	2 356	4 423	6 779	15	92	107	2 371	4 515	6 886
63 ans	307	438	745	7	77	84	314	515	829
64 ans	215	285	500	14	61	75	229	346	575
65 ans	199	336	535	11	92	103	210	428	638
66 ans	304	871	1 175	15	72	87	319	943	1 262
67 ans	85	66	151	10	89	99	95	155	250
68 ans	33	30	63	24	86	110	57	116	173
69 ans	20	27	47	23	104	127	43	131	174
Total	6 139	7 679	13 818	152	793	945	6 291	8 472	14 763

Source : InfoCentre SNSP - CNAV

4. Les départs anticipés

LE DÉPART À LA RETRAITE AVANT L' ÂGE LÉGAL

	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraites anticipées	2 477	978	3 455
Retraites anticipées longue carrière	2 411	943	3 354
Retraites anticipées assurés handicapés	44	23	67
Retraites anticipées travailleurs handicapés	22	12	34
Nombre total de mesures dérogatoires	129	42	171
Travailleurs de l'amiante	54	7	61
Pénibilité	75	35	110

Source : InfoCentre SNSP - CNAV

A la Carsat Auvergne, 3 455 retraites anticipées ont été attribuées en 2019 : 97,1% pour longue carrière, 1,8% aux travailleurs de l'amiante, 3,2% pour pénibilité, 1,9% aux assurés handicapés et 1% aux travailleurs handicapés

LA SURCOTE ET LA DÉCOTE

Les retraites de droit direct bénéficiant de la surcôte

	Hommes	Femmes	Total	Nombre de droits directs contributifs	% de surcôte / droits directs contributifs
Retraites avec surcôte	610	897	1 507	14 072	10,71%

Source : InfoCentre SNSP - CNAV

Les retraites de droit direct ayant un taux réduit

	Hommes	Femmes	Total	Nombre de droits directs contributifs	% par rapport aux droits directs contributifs
Retraites avec un taux minoré	614	937	1 551	14 072	11,02%

Source : InfoCentre SNSP - CNAV

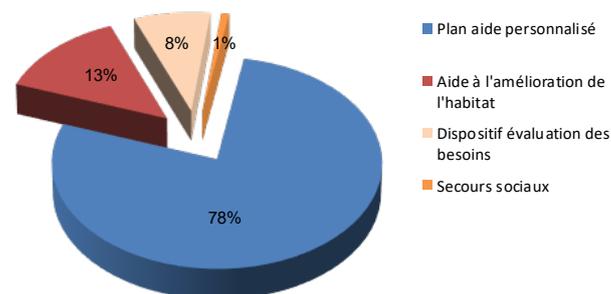
5. L'action Sociale Retraite

AIDES INDIVIDUELLES AUX PERSONNES ÂGÉES ET ACTIONS COLLECTIVES EN RÉGION AUVERGNE

		Dépenses 2019	
		En euros	En %
Aide individuelle aux personnes âgées	Plan aide personnalisé	5 962 583 €	77,7%
	Aide à l'amélioration de l'habitat	1 040 491 €	13,6%
	Dispositif évaluation des besoins	606 501 €	7,9%
	Secours sociaux	63 096 €	0,8%
	Sous-total des personnes aidées	7 672 670 €	85,7%
Action Collective	Action immobilière	858 879 €	67,0%
	Actions gérontologiques d'initiative locale	12 800 €	1,0%
	Actions collectives de Prévention	410 241 €	32,0%
	Sous-total des subventions	1 281 920 €	14,3%
Total des dépenses		8 954 590 €	100,0%

Aides individuelles aux personnes âgées

Source : Carsat Auvergne



QUELQUES DEFINITIONS

- **Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA):**
Allocation unique et différentielle, elle a pour but, sous certaines conditions, d'élever l'ensemble des ressources à un montant minimum.
- **Allocation Supplémentaire :**
Cette allocation tend à procurer à toute personne âgée un montant minimum de ressources uniforme quel que soit le régime auquel elle est rattachée. Elle vient s'ajouter à une prestation déjà servie si l'assuré remplit des conditions d'âge, de ressources, de nationalité et de résidence. Son montant est fixé par décret.
- **Allocation Supplémentaire d'invalidité (ASI) :**
Elle est destinée, sous certaines conditions, aux assuré(e)s invalides qui ne remplissent pas la condition d'âge pour obtenir l'allocation de Solidarité aux Personnes Âgées.
- **Cotisations Sociales :**
Les cotisations sociales sont des versements à des régimes qui, pour l'assuré, donnent droit à des prestations sociales lors de la réalisation d'un risque couvert par la Sécurité sociale.
- **Droit direct ou personnel :**
C'est un droit acquis par l'assuré lui-même en fonction des cotisations versées. L'avantage contributif personnel est une retraite. Le droit personnel non contributif est l'Allocation aux Vieux Travailleurs Salariés et l'Allocation aux Mères de Famille.
- **Droit Contributif :**
C'est un avantage dont le montant est proportionnel au nombre d'années d'assurance. Il peut avoir le caractère de droit personnel ou de droit dérivé.
- **Décôte :**
C'est une minoration du taux retenu pour le calcul de la retraite liée à un nombre insuffisant de trimestres cotisés.
- **Droit dérivé:**
C'est un avantage attribué au conjoint survivant compte tenu des droits acquis par l'assuré décédé. L'allocation veuvage et la retraite de réversion sont des droits dérivés contributifs. Les droits dérivés non contributifs (secours viagers) sont quasiment en voie de disparition.
- **Droit non Contributif :**
Il s'agit d'un avantage attribué à une personne privée de ressources. La prestation est d'un montant uniforme et peut avoir aussi le caractère de droit personnel ou de droit dérivé.
- **Minimum Vieillesse :**
C'est un dispositif regroupant un ensemble de prestations, qui garantit à toute personne un montant minimum de ressources.
- **Régime :**
Un régime au sens juridique du terme, est un ensemble de dispositions réglementaires s'appliquant à un groupe donné d'affiliés et définissant les prestations auxquelles ils ont droit. Il est géré par une organisation autonome. Le Régime Général vise les personnes salariées. Son champ d'application a été largement étendu à des personnes "assimilées". Financé à l'origine par des cotisations, le régime a vu ses ressources se diversifier pour tenir compte de la nature des prestations versées : les prestations contributives sont la contrepartie de cotisations tandis que les prestations dites non contributives sont liées à la solidarité.
- **Surcôte :**
C'est une majoration de la retraite appliquée sur le montant de la retraite des salariés ayant travaillé au-delà de la durée légale requise.

Le réseau d'accueil retraite de la Carsat Auvergne



Publication annuelle régionale
Maquette et impression Carsat Auvergne
Conception et réalisation : Service Contrôle de gestion
et Statistiques de la Carsat Auvergne
Carsat Auvergne - 63036 Clermont-Ferrand Cedex 9
Dépôt légal à parution - ISSN 2557-0811

